

Parc national de la Guadeloupe

Axe 03.1.2. : Développer la protection et la gestion concertée des espèces et milieux naturels

- **Mesure 3.1.2.1. : Développer et mettre régulièrement à jour la Liste rouge des espèces menacées**

La Liste rouge, établie conformément aux critères de l'UICN développés près de trente ans par les nombreux experts et reconnus par l'ensemble des acteurs de la protection de l'environnement ainsi que par la communauté internationale, est un outil qui vise à mesurer le statut de conservation des espèces. Elle est établie par les spécialistes concernés avec l'aide du Comité Français de l'UICN, qui, en réunissant les informations et données disponibles, produisent un état périodique du risque d'extinction des espèces végétales et animales. Elle constitue un système d'évaluation simple, objectif et maintenant très utilisé et largement compris pour mesurer les risques pesant sur les espèces ainsi que l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever sur le territoire du parc national. Elle contribue à sensibiliser l'opinion publique et les responsables politiques à l'importance de la diversité biologique et aux menaces qui pèsent sur elle. L'actualisation régulière de cette base de données permettra de fournir une base cohérente pour guider les politiques publiques, en particulier la présente charte de territoire ou encore la mise à jour des listes d'espèces protégées.

Déclinaison possible de la mesure :

- Élaborer la liste en prenant en compte l'ensemble des espèces
- Définir une périodicité réaliste pour la mise à jour de cette liste (environ 5 ans)
- Élaborer un programme d'actualisation par espèces (par exemple, année 1 : les oiseaux ; année 2 : les plantes...)
- Actualiser la liste des espèces protégées eu égard à la liste des espèces menacées

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Service de l'État en charge de l'Environnement
- Établissements scientifiques
- Établissement public du parc national

[...]

Page 75 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3011

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-16 12:29